

# DANS L'ŒIL DU LYNX

## Bulletin sur les animaux à fourrure de la région

Automne 2022

Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

### SOMMAIRE

Gros plan sur la martre d'Amérique

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

### Mot du Ministère

Piégeurs de l'Outaouais, voici notre bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. À partir de cette année, seuls les piégeurs qui ont recueilli des données à l'aide du carnet du piégeur et qui l'ont retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce deuxième numéro dresse un état de la situation de la dernière saison de piégeage dans la région, plus particulièrement pour la martre d'Amérique.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et qu'ils vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture !

La Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais



### Gros plan sur la martre d'Amérique

#### La préférée des piégeurs

La martre est une des espèces les plus prisées par les piégeurs, car elle est relativement facile à capturer à cause de sa curiosité et, jusqu'à récemment, sa fourrure avait une bonne valeur. C'est généralement l'espèce dont la fourrure génère le plus de revenus annuels au Québec (562 000 \$ en 2021-2022, 20-30 % du revenu total). À l'image de l'ensemble des animaux à fourrure, le nombre de martres récoltées chaque année est en baisse depuis 10 ans (passant de plus de 20 000 en 2010 à moins de 15 000 depuis 3 ans), reflet du nombre de piégeurs actifs et des prix des fourrures, eux aussi en baisse.

Par ailleurs, la récolte de martres présente de fortes variations interannuelles, pouvant doubler d'une année à l'autre. La martre est un prédateur opportuniste qui se nourrit de lièvres, de petits mammifères, d'écureuils et de



gélinottes ou de téttras, au gré des espèces qu'elle croise. Elle suit donc les variations d'abondance de ses proies. Selon les régions, les lièvres peuvent suivre des cycles d'environ 10 ans et les petits mammifères (principalement le campagnol à dos roux), de 4 ans. Lorsque la nourriture est plus rare, les martres doivent se déplacer plus longtemps et sur de plus longues distances afin de trouver à manger, les rendant plus faciles à piéger.

La martre est aussi sensible aux perturbations de son habitat, notamment aux coupes forestières. Elle évite de traverser les milieux ouverts, car elle est aussi une proie pour les rapaces et certains autres carnivores. Elle préfère donc rester à couvert dans les forêts plus denses, offrant à la fois une protection contre ses prédateurs et des possibilités de chasse. Il existe souvent un conflit d'usage entre l'exploitation forestière et les piégeurs qui souhaitent conserver des massifs intacts pour maintenir les populations de martres.

Pour en savoir davantage sur l'état de la situation de l'espèce à l'échelle provinciale, le Ministère mettra à jour dans la prochaine année le bilan de l'exploitation de la martre (2012-2021), à mi-chemin du plan de gestion des animaux à fourrure : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure/](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure/).

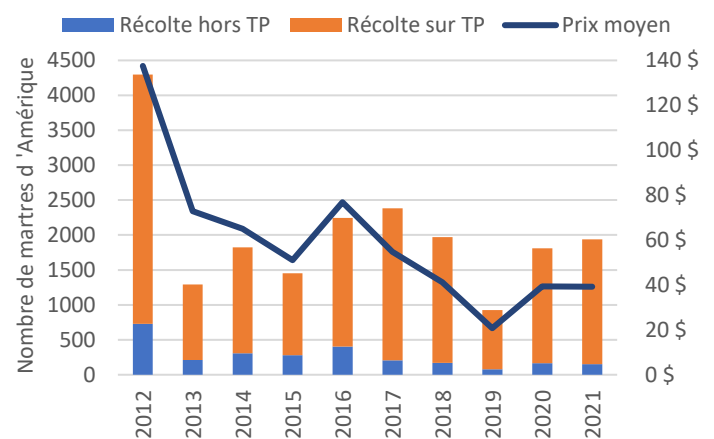


## Profil de la récolte dans la région

Le portrait de la récolte des animaux à fourrure et les indices de tendance et d'abondance dans la région sont établis à partir de différentes sources d'informations telles que les fourrures commercialisées et les carnets du

piégeur reçus et adéquatement remplis. Cette année, une quinzaine de carnets remplis, indiquant un effort de piégeage sur la martre, ont été retournés au MFFP, alors que quelque 250 trappeurs ont commercialisé au moins une fourrure de martre. Votre contribution est donc essentielle pour guider les choix de gestion des animaux à fourrure. En ce sens, je vous remercie grandement de votre contribution et demande votre collaboration et vos idées afin d'améliorer la participation des piégeurs, pour les amener à remplir et à remettre le carnet de piégeage.

La récolte de martres dans la région est relativement stable et en phase avec le prix des fourrures des deux dernières années. On constate également que plus de 90 % des fourrures commercialisées proviennent des détenteurs de droits exclusifs de piégeage (1 786 sur 1 939). Le prix de la fourrure de martre est par ailleurs légèrement plus haut que celui établi lors du creux historique de la saison 2019-2020, avec une valeur de près de 40 \$.



Nombre de martres d'Amérique transigées et prix moyen des fourrures entre 2012 et 2021, dans la région de l'Outaouais

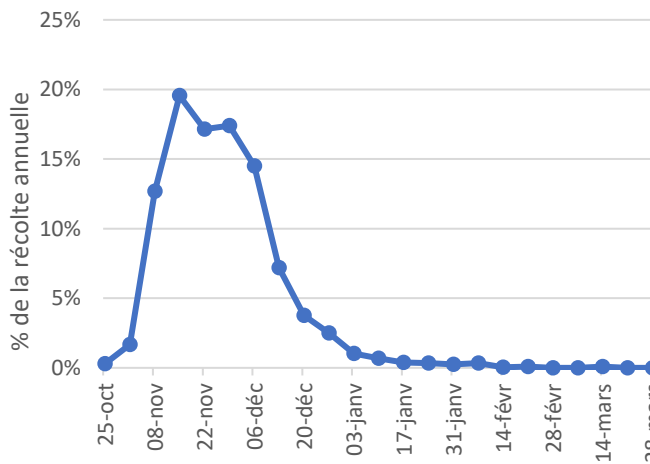
Le rendement moyen global de 2021-2022 pour la région (nombre de martres commercialisées/100 km<sup>2</sup> de territoire) est très légèrement plus faible (-1,5 %) que la moyenne des 10 dernières années. Le rendement sur les territoires de piégeage exclusif est de loin plus élevé que sur le territoire libre. Cette tendance s'explique par le très faible nombre de trappeurs ayant commercialisé une



fouffure de martre provenant du territoire libre (15 sur le libre contre 235 trappeurs actifs sur terrain de piégeage).

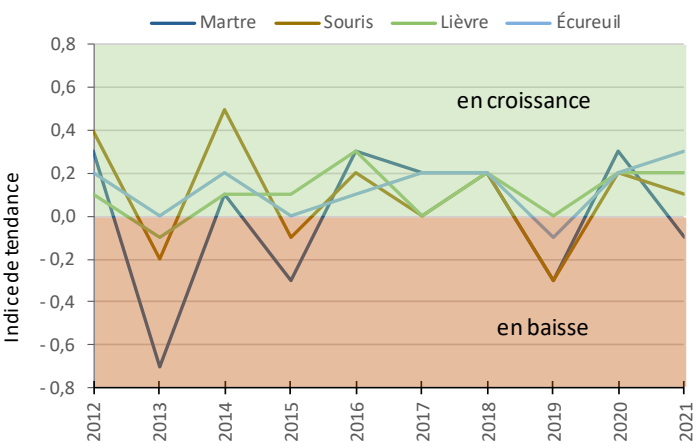
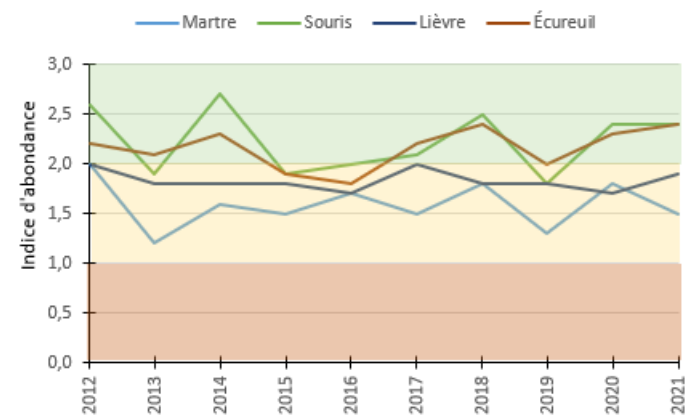
Globalement, en 2021-2022, dans la région de l'Outaouais, 403 piégeurs ont commercialisé au total 8 291 fouffures, toutes espèces confondues. Parmi ces fouffures, 20 % ont été commercialisées par 93 trappeurs du territoire libre. Le nombre médian de fouffures commercialisées par tous les trappeurs est de 16. Cela nous indique que 50 % des trappeurs ont commercialisé plus de 16 fouffures, alors que l'autre moitié en a commercialisé en deçà de ce nombre.

Basé sur la vingtaine de carnets reçus, et donc sur les informations fournies directement par les observations des trappeurs de la région, le succès de piégeage (nombre de martres/100 nuits-pièges) pour l'année 2021-2022 a été supérieur de 18 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années. L'effort moyen par piégeur, lui, est à la baisse de près de 40 % par rapport à la moyenne de la dernière décennie.



Répartition des captures de martres (%) en fonction de la date, au cours des 10 dernières années

Toujours selon les informations fournies dans les carnets de piégeur depuis 2012, plus de 80 % des captures de martres sont réalisées entre le début novembre et la mi-décembre environ. La proportion des animaux capturés après cette période diminue rapidement par la suite, pour devenir presque nulle à la mi-janvier.



Abondance et tendance des populations de martres d'Amérique et de leurs principales proies, entre 2012 et 2021, dans la région de l'Outaouais

Bien que l'abondance soit variable d'une année à l'autre, les piégeurs considèrent la martre comme commune depuis 10 ans. Les fluctuations de l'abondance de la



martre semblent assez collées sur les fluctuations d'abondance observées pour certaines de ses principales proies, notamment les micromammifères (par exemple les souris) et l'écureuil roux. En effet, ces espèces sont considérées comme abondantes par les piégeurs, et leur abondance semble varier de la même façon que la martre. Le lièvre d'Amérique est considéré comme commun, alors que l'ampleur des fluctuations de l'abondance semble plutôt stable, avec une absence de cycle clair.

La tendance des populations semble dans un cycle descendant pour la martre et l'écureuil, alors qu'elle est plutôt stable pour les souris et le lièvre.



L'évaluation du ratio mâle/femelle des individus capturés est reconnue comme un indicateur de l'état de l'exploitation des populations de martres. En effet, si le nombre de martres femelles capturées est supérieur au nombre de mâles, donc un ratio inférieur à 1, cela indique une tendance à la surexploitation de la population. Dans la région de l'Outaouais, ce ratio, calculé à partir des informations provenant des carnets, n'est jamais descendu en deçà de 1. Depuis 2012, ce ratio varie entre 1,49 et 2,79 et s'établit à 2,24 pour la dernière année. On peut donc traduire cette proportion de la façon suivante : pour chaque femelle capturée, les piégeurs capturent 2,24 mâles.

À partir de l'ensemble des données colligées, nous pouvons conclure que la martre demeure commune dans la région, que la population de martres est en santé, que son exploitation est à un niveau durable et que les indicateurs de tendance et d'abondance des populations fluctuent de la même façon que ceux des principales proies de l'espèce.

## État des populations d'animaux à fourrure

Les deux espèces de lynx sont considérées comme rares à l'échelle régionale, avec une tendance à la hausse pour le lynx roux. Pour ce qui est de la population du lynx du Canada, la tendance est considérée comme stable par les piégeurs ayant fourni un carnet. Le castor et la loutre de rivière sont jugés abondants, alors que ces espèces étaient jugées communes en 2021. Cependant, leurs tendances seraient stables. Toutes les autres espèces sont jugées communes en Outaouais. Le tableau suivant illustre les tendances et l'abondance de population de ces espèces à l'échelle régionale et provinciale pour l'année 2021-2022.

Nous encourageons les piégeurs à continuer de nous fournir les carnets puisque les informations colligées nous permettent d'établir les bilans annuels et d'avoir un portrait de la situation des populations des animaux à fourrure. Si vous avez besoin d'information et désirez recevoir un carnet, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau régional du MFFP. Vous pouvez aussi vous procurer le carnet en ligne au lien suivant : [Carnet du piégeur \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca).



	Abondance		Tendance	
	Région	Province	Région	Province
<b>Belettes</b>	Commun	Abondant	↓	→
<b>Castor</b>	Abondant	Commun	→	→
<b>Coyote</b>	Commun	Commun	→	→
<b>Loup</b>	Commun	Commun	→	→
<b>Loutre de rivière</b>	Abondant	Commun	→	→
<b>Lynx du Canada</b>	Rare	Commun	→	→
<b>Lynx roux</b>	Rare	Rare	↑	→
<b>Martre</b>	Commun	Commun	→	→
<b>Mouffette rayée</b>	Rare	Commun	→	→
<b>Pékan</b>	Commun	Commun	→	→
<b>Rat musqué</b>	Commun	Commun	→	→
<b>Raton laveur</b>	Commun	Commun	→	→
<b>Renard roux</b>	Commun	Commun	↑	→
<b>Vison</b>	Commun	Commun	→	→

## Actualités

### Actualités provinciales

En collaboration avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié deux nouvelles foires aux questions pour les piégeurs et les titulaires d'un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : [ftgg.qc.ca/faq-bail-tp/](http://ftgg.qc.ca/faq-bail-tp/).

Au cours de l'été 2022, le MFFP a modifié et remplacé les formulaires (ML-414) contenus dans le **Registre des transactions commerciales de fourrures d'animaux sauvages à l'état brut du Québec**, formulaires qui s'adressent aux commerçants de fourrures pour la saison 2022-2023. Les nouveautés permettront notamment de mieux documenter la provenance (zone de chasse) des fourrures brutes exploitées par la chasse (sportive et autochtone) pour l'ours noir, le coyote, le loup, le renard arctique, le renard roux et le raton laveur. De plus, des cartes ont été ajoutées au Registre afin de faciliter le repérage des zones de chasse ou des UGAF pour établir la provenance des captures. Finalement, une section a été ajoutée afin d'inscrire, s'il y a lieu, le numéro du terrain de piégeage pour faciliter la comptabilisation du

seuil commercial d'exploitation (ou 5-15) d'un locataire de droits exclusifs de piégeage du Québec.

Le MFFP a récemment mis à jour la section sur le Piégeage au Québec sur son site Internet. Dorénavant, les clients peuvent trouver une information plus facilement à partir de mots clés inscrits dans un moteur de recherche. Pour consulter les nouveautés : [Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage](http://Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage).

Au cours de la dernière année, un nouveau modèle de piège certifié selon les Normes internationales de piégeage sans cruauté a été ajouté dans la liste du Québec. Cette modification concerne un piège destiné à une utilisation obligatoire pour la capture mortelle du rat musqué, des belettes et de l'hermine. Par ailleurs, certaines illustrations des pièges certifiés ont été révisées. Pour consulter la **liste des pièges certifiés** (obligatoires ou recommandés) avec leur fiche d'illustrations : [Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/engins/liste-pieges-certifies](http://Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/engins/liste-pieges-certifies).



## Actualités régionales

Le Ministère a embauché une nouvelle ressource vouée à la gestion des animaux à fourrure et du petit gibier dans la région. En effet, Yanick Charette, qui travaillait comme biologiste au sein de l'unité de gestion des Laurentides au cours des huit dernières années, a récemment intégré l'équipe de la Direction de la gestion de la faune en Outaouais. Si vous avez besoin d'information ou désirez partager des observations au sujet des animaux à fourrure, vous pouvez le joindre, idéalement par courriel, à l'adresse suivante : [yanick.charette@mffp.gouv.qc.ca](mailto:yanick.charette@mffp.gouv.qc.ca).

## Des nouvelles des projets de recherche

### Suivi des populations d'ours noirs

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations.

Au cours du projet, 421 ours ont été capturés, dont 197 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. Le projet en est à sa dernière année, mais il reste encore des ours marqués. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Ces renseignements nous permettront de calculer les taux de mortalité, une donnée nécessaire au succès du projet! Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette.



De plus, chaque année, le MFFP analyse des dents d'ours noirs chassés et piégés pour déterminer leur âge et ainsi assurer le suivi adéquat des populations au Québec. Si vous avez été sollicité à cet effet et que vous n'avez pas encore retourné vos échantillons, il est encore temps de le faire! Votre collaboration est essentielle à la gestion de l'ours. Pour obtenir plus de détails sur la collecte de dents d'ours noir, vous pouvez consulter la page [Quebec.ca/dents-originaux-ours](http://Quebec.ca/dents-originaux-ours). D'ailleurs, vous pourrez consulter les résultats d'âge des années passées sur cette même page.

### Suivi des populations de lynx

Le MFFP a amorcé un projet visant à mettre en place un système de suivi des populations de lynx. Durant la première phase du projet, il a testé des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Les caméras ont permis de détecter des lynx dans 32 % des sites (9 % dans Capitale Nationale, 19 % dans Chaudière-Appalaches et 69 % en Abitibi), alors que les pièges à poils l'ont fait dans 13 % (0 % dans Capitale Nationale, 13 % dans Chaudière-Appalaches et 25 % en Abitibi). À compter de cette année, la deuxième phase du projet prévoit d'ajouter d'autres approches : dénombrement de pistes dans la neige et capture de lynx. Les lynx seront équipés d'un collier émetteur et d'un accéléromètre, un petit appareil permettant de connaître le niveau d'activité des animaux (au repos, en déplacement [marche] ou en chasse [course]). Le projet sera réalisé en Abitibi en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Si vous capturez un lynx muni d'un collier,



communiquiez avec Anthony Caya, étudiant à la maîtrise à l'UQAT, au 450-559-6414 ou [anthony.caya@uqat.ca](mailto:anthony.caya@uqat.ca).

### L'habitat du pékan

Le MFFP souhaite développer des modèles de qualité de l'habitat (MQH) pour plusieurs espèces sensibles à l'aménagement forestier, dont le pékan, dans le cadre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. En collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, un projet est en cours pour mieux connaître la sélection de l'habitat du pékan, ce qui permettra ensuite de créer le MQH. Des pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS, principalement au Témiscamingue. De plus, afin d'intégrer également des observations pour le sud du Québec, des suivis de pistes dans la neige ont aussi été réalisés, et des pièges photographiques ainsi que des pièges à poils ont été installés dans les régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

